

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le **19 OCT. 2016**

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau des Élections
et du Conseil aux Collectivités Locales

Affaire suivie par :
M^{me} Blandine CALVEZ ☎ 03.22.97.80.43
M. Fabrice GUYART ☎ 03.22.97.80.61
Fax : 03.22.97.81.93
pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr

Référence à rappeler : DAJAL/BECCL/ n° 2016-0238

Le préfet de la Somme

à

**Mesdames et Messieurs les maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements
publics de coopération intercommunale du département**

En communication à
Mesdames les sous-préfètes de Montdidier et Péronne
Monsieur le sous-préfet d'Abbeville

Objet : Informations relatives à la taxe de séjour.

J'ai l'honneur de vous informer de la parution du guide pratique sur la taxe de séjour élaboré conjointement par les services du ministère de l'Intérieur et ceux de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Ce guide fournit les réponses aux questions les plus fréquemment posées et s'adresse à tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans la collecte de cette taxe.

Ce document est consultable sur le portail du ministère de l'Intérieur dédié aux collectivités locales, à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr> (rubrique : *Finances locales / Les recettes / La fiscalité locale / La fiscalité indirecte*).

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Charles GERAY